

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 septembre 2008**

Décision n° **B-2008-0213**

commune (s) : Meyzieu

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située route d'Azieu et appartenant à Mmes Suzanne Trux et Marie-Christine Lauvoisard

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 1^{er} septembre 2008

Compte-rendu affiché le : 9 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Elmalan, MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), Peytavin.

Absents non excusés : M. Barge.

Bureau du 8 septembre 2008**Décision n° B-2008-0213**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située route d'Azieu et appartenant à Mmes Suzanne Trux et Marie-Christine Lauvoisard**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 août 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain située route d'Azieu à Meyzieu, appartenant à mesdames Suzanne Trux et Marie-Christine Lauvoisard et nécessaire à l'élargissement de ladite rue.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu d'une superficie de 39 mètres carrés cadastrée sous le numéro 45 de la section CS, cédée libre de toute location ou occupation.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, mesdames Suzane Trux et Marie-Christine Lauvoisard céderaient, à titre purement gratuit, ce bien à la Communauté urbaine ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 39 mètres carrés située route d'Azieu à Meyzieu et appartenant à mesdames Suzanne Trux et Marie-Christine Lauvoisard.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1067 le 18 décembre 2007 pour la somme de 1 400 000 €.

4° - Le montant à payer en 2008 fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre : en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822,
- en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822, à hauteur de 500 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2008.